



CRECQ
Conseil régional de
l'environnement du
Centre-du-Québec

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES ORIENTATIONS
GOUVERNEMENTALES ET LES ENJEUX EN MATIÈRE
DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Avis

**Présenté au ministère du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs du Québec**

Février 2012

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec
400, rue Hériot, 2^e étage
Drummondville (Qué.)
J2B-1B3

INTRODUCTION

Le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ), organisme à but non lucratif créé en avril 1997, regroupe de nombreux intervenants de la région (organismes environnementaux, institutions, entreprises, individus, etc.) intéressés à la protection de l'environnement et au développement durable. Il se positionne comme étant l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière d'environnement pour le Centre-du-Québec.

La problématique des changements climatiques interpelle le CRECQ, entre autres, pour les raisons suivantes :

- Le CRECQ s'implique activement dans la réalisation de plusieurs projets touchant à la problématique des changements climatiques, dont *Au boulot sans ma voiture*, *Défi Climat*, et *Les Rendez-vous de l'énergie*;
- Le Centre-du-Québec, comme toutes les autres régions, sera affecté par les impacts des changements climatiques sur les plans économique, social et environnemental;
- Une partie du bilan des émissions de gaz à effet de serre du Québec provient des activités anthropiques qui se déroulent sur le territoire du Centre-du-Québec. Notre région doit donc assumer une partie des responsabilités imputables au Québec en matière de lutte et d'adaptation aux changements climatiques.

Le présent avis s'attardera principalement à deux problématiques qui mobilisent actuellement les ressources du CRECQ :

- 1. La mobilité durable des personnes sur le territoire.**
- 2. La protection des milieux naturels et des services qu'ils rendent à la collectivité.**

Pour chaque problématique, nous exposerons les commentaires et les propositions du CRECQ en lien avec les questionnements exprimés dans le document de consultation : *VISION ET ENJEUX DU PLAN D'ACTION 2013-2020 SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES*.

1. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Globalement, le CRECQ appuie les éléments de vision d'avenir et les secteurs d'intervention proposés dans le document de consultation sur la vision et les enjeux du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020.

Le CRECQ est particulièrement satisfait de voir que le gouvernement du Québec reconnaît l'importance de réduire la dépendance au pétrole et qu'il associe cet objectif au succès de la stratégie de réduction des GES. Il souligne cependant l'importance d'ajouter un enjeu qui concerne l'équité interrégionale en matière de réduction des GES et d'adaptation.

Le CRECQ tient également à rappeler que, dans une optique de développement durable, le Plan d'action sur les changements climatique devra donner une place importante aux économies d'énergie.

2. MOBILITÉ DURABLE DES PERSONNES

Références au document de consultation

Page 7 et 8 - Les transports

- Quelles sont les mesures à privilégier pour réduire les GES dans le transport des personnes?

Questionnement : Vers quels types de mesures (incitatives, économiques, réglementaires, etc.) le Québec devrait-il se tourner en priorité pour atteindre son objectif?

Tel que mentionné dans le document de consultation, l'implantation de mesures de gestion de la demande en matière de mobilité durable des personnes est indissociable de celles visant à accroître l'offre de transport collectif. En effet, il faut agir sur la demande afin de changer les comportements reliés à la mobilité et s'assurer de la meilleure adéquation possible avec l'offre.

Pour induire les changements de comportement, la sensibilisation joue un rôle important, mais les résultats obtenus ne seront significatifs qu'avec un accompagnement adéquat des clientèles visées (ex. : travailleurs, employeurs, étudiants, etc.). De plus, il faut préalablement bien caractériser tout ce qui est déjà en place en ce qui concerne la mobilité, diagnostiquer le potentiel de développement de la mobilité durable et identifier les freins au changement.

Quelques agglomérations du Québec, comme Sherbrooke, Gatineau, Québec, ont adopté un plan de mobilité durable sur leur territoire ou travaillent actuellement en ce sens. Ce processus est essentiel afin d'assurer la meilleure cohérence et pertinence des mesures en mobilité durable qui seront adoptées.

La planification de la mobilité durable dans les collectivités devrait être complémentaire à celle amorcée par le ministère des Transports du Québec (MTQ) dans chacune des régions du Québec à travers les plans territoriaux de mobilité durable. Ces plans du MTQ concerneront davantage les réseaux et infrastructures de transports sous la juridiction du gouvernement provincial. Ils fourniraient toutefois un cadre pertinent en vue de l'élaboration de plans de mobilité durable au niveau local.

Le CRECQ propose que le Plan d'action sur les changements climatiques (PACC) prévoie un soutien important du Gouvernement du Québec à l'élaboration de plans de mobilité durable dans les villes et/ou MRC du Québec.

Le PACC devrait également prévoir le soutien du Gouvernement du Québec à la mise en place d'activités structurées de sensibilisation, de mobilisation et d'accompagnement en mobilité durable.

3. PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

Références au document de consultation

Page 10 et 11 – L'adaptation aux changements climatiques

- Comment réduire les risques liés aux changements climatiques pour la population et pour les bâtiments et les infrastructures ?

Questionnement : Quels moyens le gouvernement et les municipalités devraient-ils mettre en place afin de diminuer la vulnérabilité de la population en cas de sinistre (ex. inondations) et en limiter les coûts matériels et immatériels?

- Comment protéger l'intégrité des espèces, des populations, des écosystèmes et des services écologiques ?

Questionnement : Quels moyens le PACC 2013-2020 devrait-il proposer dans le but de protéger adéquatement les écosystèmes dans un contexte de changements climatiques?

Dans le document de consultation sur la Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques, on reconnaît l'importance du rôle que jouent les milieux naturels pour la qualité de vie des collectivités, tant du point de vue des services de régulation (le contrôle du climat et des maladies) et d'approvisionnement (l'eau, la nourriture et les matériaux), que des services culturels (les bienfaits immatériels, la récréation, le tourisme et l'esthétisme) et des services de soutien (le cycle de l'eau, la production d'oxygène, la formation des sols). On y affirme également qu'il importe de maintenir au mieux les fonctions des écosystèmes et les bénéfices qu'ils procurent.

Selon le CRECQ, les milieux naturels d'importance tels les milieux humides, contribuent à protéger la population contre les impacts des événements météorologiques extrêmes qui se feront de plus en plus fréquents et intenses avec les changements climatiques. Par exemple, les marécages riverains permettent d'atténuer la force du courant des rivières en périodes de fortes crues et, par conséquent, de diminuer l'érosion des berges, et les grandes tourbières peuvent atténuer les crues exceptionnelles en emmagasinant beaucoup d'eau, et diminuer l'intensité des étiages en relâchant cette eau progressivement dans le réseau hydrographique.

Il s'avère donc essentiel, dans un contexte d'adaptation et de lutte aux changements climatiques, d'assurer une protection adéquate de nos milieux naturels. Dans cette optique, le CRECQ œuvre actuellement à l'élaboration d'un *Plan d'intervention pour la protection et la prise en compte des milieux naturels prioritaires au Centre-du-Québec*. (milieux humides, écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) et autres habitats à fort potentiel de conservation). Dans le cadre de ce travail, une méthode de priorisation des milieux humides est actuellement développée en partenariat avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Le plan déterminera, en concertation avec les intervenants du milieu, quels sont les meilleurs moyens de protéger les milieux naturels prioritaires étant donné que le territoire du Centre-du-Québec se retrouve à 98 % en terres privées. Selon le CRECQ, ce processus de planification, de mobilisation et de sensibilisation représente le moyen le plus approprié pour favoriser la prise en charge d'une gestion durable des milieux naturels dans les territoires de tenures privées.

Dans une optique de protection de la population contre les effets négatifs des changements climatiques, le CRECQ propose donc que le plan d'action sur les changements climatiques soutienne l'élaboration de plans concertés de conservation et de prise en compte des milieux naturels dans chaque région du Québec où l'on retrouve une proportion importante de terres privées.

Selon le CRECQ, afin de répartir plus équitablement le fardeau de la protection des milieux naturels en terres privées entre les propriétaires concernés et le reste de la population, le PACC devrait prévoir l'établissement de mesures incitatives, fiscales ou autres, pour la protection des milieux naturels d'intérêt.